



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre des Finances,
concernant le mécontentement des douaniers**

- déposée le 28 avril 2021 -

Monsieur le Ministre,

Depuis de nombreuses semaines, les douaniers expriment leurs mécontentements face à l'énorme surcharge de travail en raison du Brexit. Ils ne manquent d'ailleurs pas de pointer du doigt l'effectif restreint de la douane belge.

Pour souligner leur désaccord quant aux conditions de travail actuelles, ils ont lancé un appel à la grève et revendiqué plusieurs mesures afin d'améliorer la situation des douaniers.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quid des réclamations de la part des douaniers pour de meilleures conditions de travail ?
- Des points d'ententes ont-ils pu être trouvés ? Si oui, lesquels ?
- Des recrutements supplémentaires seront-ils lancés pour contrebalancer l'amont de travail suite au Brexit ?

Réponse du ministre :

1. Une concertation avec les syndicats a été organisée le 10/05/2021 pour répondre aux mécontentements exprimés.
2. Lors de cette concertation, un engagement a été pris concernant l'effectif restreint de personnel. Il est prévu de continuer à pourvoir aux postes vacants du plan de personnel actuel, ainsi que de soumettre au gouvernement, à court terme, des demandes de crédits de personnel supplémentaires dans le cadre du projet 100% scanning.

La demande de vaccination prioritaire des douaniers n'a pas pu être réalisée pour l'instant sur base des paramètres actuels, mais cette demande sera renouvelée.

En outre, au cours de la concertation, un certain nombre de clarifications et d'explications ont été données concernant un ensemble d'allocations et d'indemnités, ainsi que l'état de la situation concernant la reconnaissance des services actifs des douanes et les exceptions à la loi de 2000 concernant la dérogation du temps de travail. En ce qui concerne la restructuration et la centralisation de certains services, des mesures d'accompagnement seront prévues afin de minimiser l'impact sur le personnel autant que possible en ce qui concerne les déplacements domicile-travail.

3. Dans le cadre du Brexit, 386 recrutements supplémentaires ont été effectués en plus du plan de personnel existant.